



RÈGLEMENTS

Concours D'Art Floral - Coiffure Haute Couture

19 septembre 2024

Le Domaine Joly-De Lotbinière, célèbre pour ses jardins exceptionnels et ses fleurs luxuriantes, offre un cadre enchanteur et historique, idéal pour célébrer l'art floral. C'est pourquoi il vous présente la première édition de son Grand Bal en Fleurs, un concours de création de coiffure florale Haute Couture. Cet événement mettra en valeur le talent et la créativité des passionnés de fleurs dans un environnement imprégné de beauté naturelle et d'histoire. La compétition a pour objectif de décerner le titre du meilleur artiste floral de l'année parmi la relève et les professionnels.

ARTICLE 1 : Conditions d'admission

Le concours est ouvert à toute personne, indépendante, salariée ou gérante, dans les univers de la fleur, de la décoration, du végétal, du paysagement et horticulture ou de l'aménagement. Le concours récompense une personne physique et non une marque ou personne morale.

Le concours comporte deux catégories :

- **Relève** : Étudiants en horticulture et fleuristerie ayant gradué au entre 2022 et 2024
- **Passionnés** : Professionnels, fleuristes, horticulteurs, paysagistes et grossistes

ARTICLE 2 : Thématique et création

La thématique de cette année est **La Dentelle**. Les participants peuvent préparer jusqu'à 30% de leur création à l'avance.

Un(e) assistant(e) par candidat(e) est autorisé(e). Cet assistant(e) devra porter et défiler avec la création. L'assistant(e) peut participer à la création de l'oeuvre.

- Rien ne doit toucher aux épaules
- La hauteur ne doit pas dépasser le maximum de 3 pieds de hauteur
- La création doit pouvoir se porter lors du défilé sans assistance des mains
- On permet les structures de base en métal, de plastique et les chapeaux

L'oeuvre devra être composée à 80 % de plantes et 20 % d'autres matières. L'utilisation de fleurs artificielles et de matière plastique est à proscrire.

Au total 80% des fleurs devront être à part égale (40%) de producteurs locaux et cultivés au Québec et l'autre 40% de fleurs et végétaux devront provenir d'une récolte dans les jardins du Domaine



Joly-De Lotbinière la journée du concours. La valeur totale des fleurs achetées par le participant ne devra pas dépasser 250,00\$ avant taxes.

ARTICLE 3 : Inscription et frais de participation

Le candidat s'engage à régler les frais de participation au concours d'un montant de 95,00\$ plus taxes pour deux personnes. Ces frais ne seront encaissés qu'en cas de sélection. Une facture lui sera remise. Les frais d'inscription incluent un chapiteau 10x10, une table identifiée, deux chaises et l'accès à la soirée avec consommation et bouchées pour le participant et un(e) assistant(e)

L'inscription sera ouverte du 10 août à 12h au 6 septembre à 12h et sera disponible via [un formulaire en ligne](#) sur le site du Domaine Joly-De Lotbinière.

Bourse de la relève :

- 500\$
- Inscription gratuite au concours pour la saison suivante
- Passeport du Domaine Joly-De Lotbinière
- Visibilité dans une campagne sur les réseaux sociaux (Infolettre de 10 000 abonnés)
- Page dédiée aux gagnants sur le site web du Domaine Joly
- Stage de 2 semaines au Domaine Joly-De Lotbinière

Bourse de passionné.e

- 1000\$
- Inscription gratuite au concours pour la saison suivante
- Passeport du Domaine Joly-De Lotbinière
- Visibilité dans une campagne sur les réseaux sociaux (Infolettre de 10 000 abonnés)
- Page dédiée aux gagnants sur le site web du Domaine Joly
- Le privilège d'être le fleuriste en résidence du Domaine et faire une vidéo par mois proposant une réalisation avec les floraisons du mois (mai à septembre)

Coup de coeur du public

- 250\$
- Inscription gratuite au concours pour la saison suivante
- Passeport du Domaine Joly-De Lotbinière
- Visibilité dans une campagne sur les réseaux sociaux (Infolettre de 10 000 abonnés)
- Page dédiée aux gagnants sur le site web du Domaine Joly

ARTICLE 4 : Annonce des participants



L'organisation annoncera la sélection officielle des candidats le 9 septembre 2024. Un maximum de 20 inscriptions sera possible pour 2024 sur une base de premier inscrit, premier arrivée.

ARTICLE 5 : Assistant(e)

Chaque candidat(e) doit se faire assister par une (1) personne de son choix pendant la durée du concours et de sa préparation. L'assistant(e) ne sera pas valorisé(e) par le prix du concours ni dans la communication qui sera orientée sur le candidat uniquement. Cette personne sera mandatée pour défilé avec la création florale lors du jugement du concours. L'assistant(e) devra porter une robe longue de couleur unie ou un complet de couleur uni pour le défilé.

ARTICLE 6 : Lieu et horaires

L'épreuve se déroulera en public dans les jardins du Domaine ou à l'intérieur en cas de pluie. Les candidats devront venir déposer l'ensemble de leur matériel en journée le 19 septembre de 13h à 14h. L'organisation effectuera un briefing avec l'ensemble des candidats sur l'espace Concours le 19 septembre à 14h00. La récolte dans les jardins du Domaine aura lieu entre 14h30 et 15h. Le défilé de présentation des créations aura lieu à 19h30 à 20h30, suite à quoi le jury évaluera le travail des candidats et le public pourra voter pour son coup de coeur. Les résultats seront annoncés le soir-même vers 20h30. La présence des candidats est obligatoire durant la totalité du concours et lors de l'annonce du résultat.

- Lieu : Domaine Joly-De Lotbinière.
- Date : 19 septembre.
- Format : Soirée avec les invités de 18h à 22h
- Installation : Les participants peuvent préparer leur œuvre sur place dès 13h et auront jusqu'à 19h pour la compléter.
- Parade des créations : Débutera à 19h30

ARTICLE 7 : Logistique

Un espace sous chapiteau, une table nappée et 2 chaises seront fournies à chaque participant pour la préparation de leur création. Les participants doivent fournir leurs propres fleurs et matériaux. Chaque candidat est libre d'apporter le matériel nécessaire à ses besoins.

ARTICLE 8 : Commanditaires

Pour participer au concours, vous avez le droit de faire appel à des partenaires. Ils seront ainsi valorisés avec votre participation aux travers des photos, reportages et communiqués qui seront issus de cette participation. Leur mention devra nous être portée à connaissance au plus tard le 6 septembre 2024. Le commanditaire pourra être affiché dans l'espace de travail du participant et non sur leur oeuvre ou assistant(e). Une limite du prix de détail de 250,00\$ de commanditaire devra être respectée. Les factures devront être disponibles sur demande à titre de preuve.

ARTICLE 9 : Jury et critères d'évaluation

Le jury sera composé de trois professionnels du milieu floral qui seront dévoilés le soir de l'événement. Nul ne peut être désigné en tant que membre du Jury si un membre de sa famille, de son entreprise, de son école ou d'un groupe d'intérêt commun est candidat(e), ou s'il entraîne ou conseille un(e) candidat(e) pour le concours. Les décisions du jury sont sans appel et ne peuvent pas faire l'objet d'une contestation, à quelque titre que ce soit. La grille de notation sera présentée aux finalistes avant le concours. Les critères d'évaluation incluront l'originalité, la créativité, le respect du thème, et la qualité de l'exécution.

ARTICLE 10 : Résultats et remise des prix

Les résultats seront annoncés lors de la soirée. La présence des participants est obligatoire pour la remise des prix.